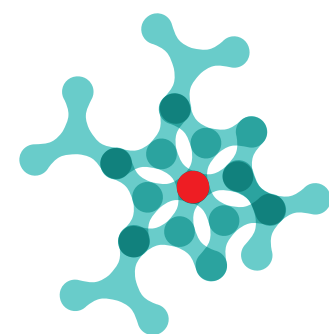




crem

centre ressource ecomobilite.org

animé par



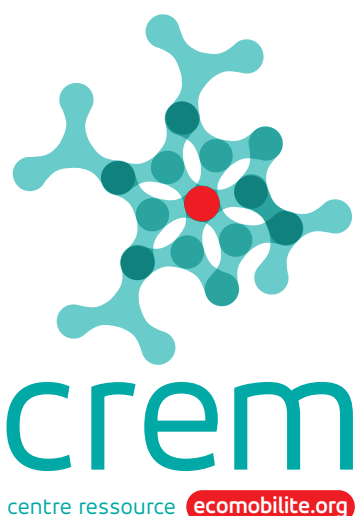
en partenariat
avec



MISE EN PLACE D'UN PDES

Plan de Déplacements
d'Établissement Scolaire





Qui sommes nous ?

Le Centre ressource régional en écomobilité, avec l'appui d'un réseau d'acteurs-relais, accompagne tout projet qui vise à **favoriser les modes doux** (vélo, marche, transports en commun, covoiturage) pour les trajets entre le domicile et l'école, mais aussi pour les trajets internes à la vie scolaire.

Nous tenons à la disposition de tous des **ressources méthodologiques et pédagogiques, des fiches bonnes pratiques, des conseils et idées d'actions à mettre en place.**



→ Qui est concerné ?

Le **plan de protection de l'atmosphère (PPA)** de la région Nord – Pas-de-Calais, approuvé par arrêté préfectoral le 27 mars 2014 a pour ambition d'améliorer la **qualité de l'air** et de **préserver la santé des habitants.**

À ce titre, les établissements scolaires de la région sont invités à mettre en œuvre un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire (PDES). **La mesure est même obligatoire pour les collèges et lycées** dès lors que leurs effectifs dépassent 250 salariés et/ou élèves.

Les dispositions et modalités précises sont consultables sur le site www.ppa-npdc.fr

→ Le rôle du référent

Un référent sera nommé par le directeur d'établissement afin de coordonner l'action auprès de la communauté éducative, des élèves, des parents d'élèves et des autres acteurs concernés. Il **assurera son suivi** et sera **force de proposition**. Il veillera à **centraliser l'information** pertinente et à la **relayer** auprès des publics concernés.

PDES 5 ÉTAPES POUR TOUT COMPRENDRE

1 Constituer un comité de pilotage

Mobiliser toutes les personnes concernées pouvant contribuer à la mise en place d'un PDES : éducation nationale, collectivités, élèves et leurs parents, associations, riverains...

2

2 Établir un diagnostic

En s'aidant des outils existants, **établir un état des lieux de la situation de l'établissement en termes de déplacements** : problématiques liées au stationnement, aux sens de circulations, à l'encombrement, et évaluer la part de chaque mode dans le trafic (marche, vélo, co-voiturage, dépose individuelle).

3

3 Définir un plan d'actions (fixer les objectifs)

À la lumière du diagnostic, et donc en fonction des difficultés rencontrées, travailler à **l'élaboration d'un plan d'actions à mener** afin d'apporter des solutions, reprises dans un calendrier de mise en œuvre afin de les programmer sur le long terme.

4

4 Animer, communiquer

Rappeler, par tous les moyens à disposition, **l'existence du PDES** en indiquant les différentes étapes et en précisant régulièrement son état d'avancement pour faciliter l'adhésion par le plus grand nombre.

5

5 Évaluer

L'évaluation est essentielle, elle doit être continue et commencer dès le début de la démarche. Elle portera sur **l'atteinte des objectifs généraux** et propres à chaque partenaire, sur **le processus d'élaboration** du PDES, sur **l'évolution du plan d'actions** et sur **sa mise en œuvre effective**. L'évaluation contribuera à la valorisation du travail réalisé et permettra de pointer les éventuels décalages entre la réalité rencontrée sur le terrain et le plan d'actions.

→ Une boîte à outils à votre disposition

- Des outils pratiques pour élaborer vos enquêtes mobilité
- Des idées d'actions à mettre en place
- Des outils pédagogiques pour sensibiliser les élèves
- Des supports de communication à adapter ...

www.ecomobilité.org/Boite-a-outils-PDES

“ 70% des élèves du premier degré se rendent à l'école en voiture alors qu'ils habitent à moins de 1500 mètres de l'école.”

“ L'Organisation Mondiale de la Santé recommande 30 à 60 minutes d'activité physique par jour.”

Pour plus d'informations, contactez :



Mathilde Taffin
mathilde.t@apetitspas.net
www.apetitspas.net
03 21 41 70 07



Crem - Centre ressource régional en écomobilité, animé par Droit au vélo
contact@ecomobilite.org
www.ecomobilite.org
03 20 52 97 58

Nos partenaires

